



REPUBLIQUE DU SENEGAL

Un Peuple-Un But-Une Foi

MINISTERE DE L'ECONOMIE DES FINANCES ET DU PLAN

DIRECTION GENERALE DES DOUANES

N° 0588

/DGD/DSID/SP

Dakar, le

12 FEV 2015

AVIS AUX USAGERS

O B J E T : Améliorations du fonctionnement du système informatique douanier.

Je porte à votre connaissance que, dans le cadre de la mise en œuvre d'une politique continue d'amélioration et de sécurisation du système informatique douanier, des modifications ont été apportées dans GAINDE.

A cet effet, le contrôle sur l'attachement du conteneur a été intégré. Le déclarant en douane devra renseigner le nombre et le numéro de(s) conteneur(s) avant d'enregistrer la déclaration en détail. Cela se traduit par l'affichage du nombre et du numéro de conteneurs sur l'imprimé de la déclaration en détail.

En outre, il a été également introduit dans le système GAINDE, le contrôle sur type apurement "Autre" pour les bureaux de dédouanement de Dakar Port Sud et de Dakar Port Nord. Par conséquent, l'enregistrement de la déclaration en détail est subordonné à l'obtention du numéro de mise en dépôt électronique par GAINDE EXTENSION, pour les marchandises acheminées par voie terrestre.

Aussi, la clause transitoire, prévue dans le cadre de l'application des dispositions du TEC-CEDEAO, a été automatisée. Ainsi, en saisissant les éléments de la déclaration en détail, le déclarant opte pour le bénéfice ou non de la clause transitoire.

Egalement, le système GAINDE procède au cloisonnement du code Bureau lors de la prorogation des sommiers. Désormais, les sommiers ne pourront être prorogés que dans leur bureau de domiciliation.

Enfin, le système GAINDE intègre la possibilité de cession des sommiers pour un déclarant en faillite. Cette fonction permet la cession des sommiers des sociétés en faillite aux sociétés en activité. La prise en charge informatique de cession des sociétés en faillite est subordonnée à la présentation du jugement du Tribunal prononçant le redressement judiciaire, la liquidation judiciaire ou la faillite de la société visée.

Pour un bon déroulement de vos opérations douanières, je vous invite à vous conformer strictement aux règles ci-dessus édictées.

Le Directeur général des Douanes

Papa Ousmane GUEYE